



Mécanisme de coordination régionale**Réunion spéciale**

Victoria Falls (Zimbabwe), 24 février 2020

Projet d'aide-mémoire**I. Contexte****A. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et ses mécanismes de coordination sous-régionale**

1. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a été créé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1998/46, par laquelle le Conseil a chargé les commissions régionales de l'ONU de tenir régulièrement des réunions interinstitutions dans leurs régions respectives en vue d'améliorer la coopération et la coordination entre les organisations du système des Nations Unies. La première session annuelle du Mécanisme a eu lieu en 1999. Depuis lors, le Mécanisme s'est employé à assurer la coopération, la coordination et la collaboration entre les institutions, fonds et programmes des Nations Unies travaillant en Afrique pour apporter un appui à l'Union africaine dans le contexte des cadres de développement mondial et continental, ainsi que des cadres de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

2. Le Mécanisme mène ses activités dans le cadre de groupes thématiques dont la configuration a évolué au fil du temps. La configuration actuelle comprend neuf groupes de travail traitant de divers domaines thématiques pertinents pour le programme de développement de l'Afrique et quatre mécanismes de coordination sous-régionale couvrant les cinq sous-régions du continent.¹ Ces mécanismes de coordination sous-régionale, dans l'ordre de leur création, couvrent l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord. Le Mécanisme bénéficie de l'appui d'un secrétariat commun dont les bureaux sont situés à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et à la Commission de l'Union africaine, tandis que les bureaux sous-régionaux de la CEA assurent des fonctions de

¹ a) Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale ; b) développement des infrastructures ; c) développement du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation ; d) travail, création d'emplois, protection sociale, migration et mobilité ; e) égalité des sexes, autonomisation des femmes et des jeunes ; f) questions humanitaires et gestion des risques liés aux catastrophes ; g) environnement, urbanisation et population ; h) plaidoyer, information, communication et culture. Gouvernance, paix et sécurité.

secrétariat pour les mécanismes de coordination sous-régionale en étroite coordination avec les communautés économiques régionales. Les réunions annuelles du Mécanisme de coordination régionale sont co-présidées par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine. Le Mécanisme et ses mécanismes de coordination sous-régionale ont apporté leur appui à l'Union africaine et à ses organes et agences, notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (désormais appelée Agence de développement de l'Union africaine), les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales.

3. Cet appui a été initialement fourni dans le cadre du programme NEPAD de l'Union africaine et des objectifs du Millénaire pour le développement jusqu'en 2015. Entre 2006 et 2016, c'est le Programme décennal de renforcement des capacités des Nations unies pour l'Union africaine qui a servi de cadre d'appui. Aujourd'hui, c'est l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre du partenariat renouvelé entre l'Organisation des Nations unies et l'Union africaine sur l'intégration et le développement de l'Afrique pour 2017-2027. En outre, les travaux du Mécanisme ont été alignés sur le Cadre conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, sur le Cadre de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030-, et sur les priorités stratégiques de l'Union africaine.² Suite à cet alignement, les mécanismes ont mis un accent particulier sur l'obtention de résultats et d'un impact grâce à une mise en œuvre commune guidée par des plans de travail communs.

4. Depuis 2017, les réunions du Mécanisme sont organisées conjointement avec le secrétariat des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Dans le cadre des réformes de l'ONU, le Mécanisme, qui en est actuellement à sa vingt et unième année de fonctionnement, a travaillé avec les plateformes régionales du Groupe des Nations unies pour le développement durable afin de renforcer un engagement régional cohérent et, ce faisant, d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'appui apporté à l'Union africaine, en particulier dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

B. Réformes de l'ONU

5. Dans son rapport à l'Assemblée générale de juin 2017, le Secrétaire général a proposé des mesures et recommandations décisives susceptibles de repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le 31 mai 2018, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 72/279 à l'appui du programme de réforme du Secrétaire général visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement comme partenaire clé dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Dans cette résolution, l'Assemblée a réaffirmé le rôle et les fonctions du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement. Elle a également souligné qu'il était nécessaire de remédier aux lacunes et aux chevauchements au niveau régional et souscrit à l'idée

² Ces nouvelles priorités se présentent comme suit : a) l'intégration régionale en mettant l'accent sur la Zone de libre-échange continentale africaine ; le Marché unique du transport aérien en Afrique et la libre circulation des personnes, des biens et des services ; b) faire taire les armes ; c) les changements climatiques ; d) le genre et la jeunesse ; e) le renforcement des capacités ; f) la division du travail entre les communautés économiques régionales, les États membres et les autres acteurs internationaux ; et g) la mise en œuvre du thème de l'année de l'Union africaine.

de procéder à un réaménagement progressif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional.

6. La mise en œuvre de la première phase des réformes, qui a débuté au second semestre 2018, s'est concentrée sur l'optimisation des mécanismes et structures régionaux. Elle prévoyait neuf résultats spécifiques, qui ont tous été réalisés ou sont à un stade avancé de mise en œuvre. La deuxième phase des réformes s'est concentrée sur « les options, région par région, pour le reprofilage et la restructuration à plus long terme des actifs régionaux des Nations unies ». Cette phase a été gérée par l'équipe d'examen interne créée par le Secrétaire général et dirigée par le Conseiller spécial pour la réforme, sous la supervision de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à savoir la Vice-Secrétaire générale. Le travail de l'équipe d'examen interne a été complété par des consultations dans les cinq régions, organisées par le CEPEI, un groupe de réflexion stratégique indépendant, l'objectif étant de formuler des recommandations pour le renforcement de l'architecture régionale en se basant sur les atouts respectifs des entités régionales des Nations Unies. Les conclusions ont confirmé la nature inestimable des ressources et de l'expertise des Nations Unies au niveau régional, mais ont mis en évidence la nécessité d'un déploiement plus optimal des ressources régionales.

7. S'appuyant sur les travaux de l'examen régional, le Secrétaire général, dans son rapport sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, a formulé les cinq recommandations suivantes pour guider le reprofilage et la restructuration à plus long terme des actifs du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional : a) créer un mécanisme unifié de coordination dans chaque région - une plateforme régionale de collaboration des Nations Unies - pour intégrer les mécanismes de coordination régionale et les plates-formes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; (b) établir des centres de gestion des connaissances dans chaque région ; (c) lancer un processus visant à renforcer la transparence et la gestion axée sur les résultats au niveau régional ; (d) lancer un processus de gestion du changement région par région en consolidant les capacités en matière de données et de statistiques ; et (e) identifier les services administratifs qui pourraient être fournis plus efficacement aux bureaux régionaux par le biais de services d'appui communs (voir A/74/73-E/2019/14, sect. III.B).

8. Le 8 juillet 2019, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2019/15³, dans laquelle il a demandé, notamment, que des efforts supplémentaires soient déployés pour identifier et éliminer les lacunes et les chevauchements au niveau régional, et que soient menées des consultations intergouvernementales ouvertes à tous, en vue de la finalisation et de la mise en œuvre de l'examen régional, région par région.⁴ Comme suite à cette demande, le Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a demandé, dans ses délibérations du 30 juillet 2019, que l'équipe d'examen interne soit de nouveau convoquée pour mettre en œuvre les demandes formulées par le Conseil économique et social dans la résolution 2019/15. L'équipe d'examen interne s'est réunie les 4 septembre, 8 novembre et 16 décembre 2019 pour détailler et identifier les fonctions et la structure de gouvernance des plateformes régionales de collaboration et pour superviser et harmoniser les contributions fournies par les groupes de travail dans les cinq régions sur les deuxième à cinquième recommandations du Secrétaire général dans son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Les cinq recommandations seront de nouveau soumises au Conseil économique et social pour examen.

³ Résolution 2019/15 du Conseil économique et social, en date du 8 juillet 2019, concernant les progrès accomplis dans l'application de sa résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

9. Dans le cadre des réformes des Nations Unies, l'équipe interne d'examen a chargé des équipes spéciales constituées au niveau de chaque région d'entreprendre des consultations sur les deuxième à cinquième recommandations du Secrétaire général. Dans la région Afrique, les consultations ont été coprésidées par Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la CEA, et Ahunna Eziakonwa, Directrice régionale pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les propositions suivantes relatives aux Coalitions autour d'opportunités et de questions thématiques (O-IBC) sont ressorties des consultations : a) renforcement des systèmes intégrés de données statistiques pour le développement durable ; (b) promotion d'une gestion macroéconomique efficace et efficiente, ainsi que d'une transformation et d'une diversification économiques accélérées ; (c) mise à profit des dividendes démographiques, des perspectives de genre et des initiatives jeunesse pour le développement ; (d) utilisation des nouvelles technologies et facilitation de la transition numérique pour une croissance et un développement inclusifs ; (e) promotion de l'action climatique, renforcement de la gouvernance des ressources naturelles et facilitation de la transition énergétique pour un développement durable ; (f) actions en faveur de la paix, de la sécurité et du respect des droits de l'homme ; et (g) études sur les déplacements et les migrations. Les organes et agences de l'Union africaine seront consultés sur les O-IBC.

C) Appui à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la décennie d'action et de réalisation lancée par les Nations Unies en faveur du développement durable

10. La réalisation de progrès dans la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable d'une manière qui garantisse des résultats et un impact concrets sur le terrain est au cœur de l'action du Mécanisme. Selon le Rapport sur le développement durable en Afrique 2018, l'Afrique aurait fait des progrès constants vers l'établissement des paramètres essentiels de sociétés durables et résilientes, même si le rythme a été lent. En outre, la performance globale du continent occulte de grandes disparités entre les pays. À cet égard, le rapport souligne que la mise en œuvre efficace des deux programmes passe par l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes qui permettront de garantir la réalisation de nombreux objectifs stratégiques au moyen d'investissements à effet de levier dans les secteurs clés. Pour élaborer de telles politiques, les systèmes statistiques doivent être renforcées de sorte que les décisions politiques soient mieux éclairées. Une forte coordination institutionnelle dans les pays et entre les partenaires de développement s'impose également. À cet égard, le système des Nations Unies s'est engagé à continuer d'agir en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement pour tirer parti des ressources financières et humaines et en optimiser l'utilisation afin de faire progresser la réalisation des objectifs de développement dans les États Membres.

11. Ainsi, alors qu'il ne reste que dix ans pour atteindre les objectifs de développement durable, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a invité, en septembre 2019, tous les secteurs de la société à se mobiliser pour une décennie d'action à trois niveaux : a) une action mondiale pour assurer un leadership plus efficace, des ressources plus importantes et des solutions plus intelligentes en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ; b) une action locale intégrant les transitions nécessaires dans les politiques, les budgets, les institutions et les cadres réglementaires des gouvernements, des villes et des autorités locales ; et c) une action populaire, associant notamment les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les syndicats, les universités et d'autres parties prenantes, pour susciter un mouvement irréversible en faveur des transformations nécessaires. La Décennie d'action et de réalisation du développement durable lancée par les Nations Unies exige donc l'accélération de solutions durables aux défis mondiaux les plus

pressants, notamment la lutte contre la pauvreté, les inégalités entre les sexes et les changements climatiques, et l'élimination des déficits de financement. À cet égard, le Secrétaire général a jugé prioritaires les investissements dans l'éradication de la pauvreté, la protection sociale, la santé, l'éducation, l'énergie, l'eau et l'assainissement, les transports et les infrastructures durables et l'accès à l'Internet. De même, il importe d'améliorer la gouvernance, de lutter contre les flux financiers illicites, d'éradiquer la corruption et de mettre en place des systèmes fiscaux efficaces, rationnels et équitables. Un accent particulier est mis sur la paix et la sécurité, la construction d'économies d'avenir et la garantie d'un travail décent pour tous, en particulier les jeunes, et surtout les femmes et les filles. Le système des Nations Unies pour le développement et les partenaires de développement se sont tous mis en ordre de bataille répondre à l'appel du Secrétaire général et faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable au rythme et avec l'ampleur voulus.

D) Thème de l'Union africaine pour l'année 2020

12. Sous la direction de l'Union africaine, et avec l'appui de l'Organisation des Nations unies, le nombre de conflits en Afrique a considérablement diminué ces deux dernières décennies. Les guerres civiles en Angola, en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Sierra Leone ont cessé. Néanmoins, il y a encore de nombreuses régions du continent où il faut faire taire les armes. Des conflits armés sont en cours en Libye, au Mali, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud. L'Organisation des Nations Unies a des missions de maintien de la paix dans plusieurs de ces pays. Comme c'est souvent le cas, les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, sont les plus durement touchés par les effets néfastes des conflits armés. Les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée d'actes de violence fondée sur le genre et d'autres formes d'abus et de violations de leurs droits humains, pendant et après les conflits. Dans ce contexte, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine - Union africaine en 2013, ont adopté, comme projet phare de l'Agenda 2063, la campagne intitulée « Faire taire les armes à feu d'ici 2020 ». Cette vision fait ressortir que les conflits restent l'un des plus grands défis à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. En janvier 2017, la Conférence de l'Union africaine a adopté la Feuille de route principale sur des mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. La trente-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine se tiendra à Addis-Abeba les 9 et 10 février 2020 sur le thème « Faire taire les armes : créer des conditions favorables au développement de l'Afrique ».

13. Pour ce qui est de l'appui de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2457 (2019) le 27 février 2019, dans laquelle elle a exprimé son ferme soutien à l'initiative de l'Union africaine. Le 4 mars 2019, le Groupe permanent de hauts responsables est convenu de mettre sur pied un groupe de travail, qui, sous la direction du Sous-Secrétaire général pour l'Afrique, sera chargé, d'une part, de coordonner les différents axes d'intervention visant à appuyer la mise en œuvre de l'initiative, d'autre part, de proposer une réponse coordonnée à l'Union africaine et au Conseil de sécurité. C'est ainsi que, le 10 avril 2019, a été lancée une équipe spéciale des Nations Unies pour appuyer l'initiative de l'Union africaine « faire taire les armes en Afrique ». L'objectif principal de l'équipe spéciale est de servir de plateforme principale pour coordonner, au sein du système des Nations Unies, les différents axes d'intervention à l'appui de l'initiative de l'Union africaine, notamment en renforçant la cohérence stratégique et la collaboration opérationnelle. Un groupe restreint comprenant le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Bureau des affaires de désarmement, le Bureau de coordination des activités de développement (BCAD), le PNUD et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sera mis en place pour conduire l'action et veiller à ce que l'équipe spéciale soit mise à contribution de manière efficace. L'une

des principales activités entreprises par l'équipe spéciale est la cartographie sous de matrice des activités en cours et prévues par les entités des Nations Unies pour soutenir l'initiative de l'Union africaine pendant la période 2019-2020. Le système des Nations Unies a également entrepris de donner la priorité à l'établissement d'un indice africain de sécurité humaine, outil permettant de déterminer la vulnérabilité et d'élaborer des cadres intégrés susceptibles de faciliter l'initiative « faire taire les armes ». L'élaboration de l'indice vise à promouvoir le suivi régulier des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la réalisation des objectifs de développement durable.

II. La réunion spéciale

14. La réunion spéciale est organisée par la CEA et le Bureau de la coordination des activités de développement conjointement avec les groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable en Afrique de l'Est et en Afrique australe ainsi que ceux en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. La réunion portera sur la mise à profit la Décennie d'action des Nations Unies pour le développement durable pour réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063. À cette fin, les participants examineront notamment le rôle du système des Nations Unies pour le développement, des organismes et institutions de l'Union africaine et d'autres parties prenantes. Vu l'importance que revêt le thème de l'Union africaine pour 2020, « Faire taire les armes : créer les conditions propices au développement de l'Afrique », pour le soutien collectif et cohérent des Nations Unies à l'organisation continentale, la réunion spéciale délibérera également sur ce thème.

15. La réunion spéciale aura lieu le 24 février 2020 et sera immédiatement suivie de la sixième réunion du Forum régional africain pour le développement durable, qui se tiendra du 25 au 27 février 2020 à l'hôtel Elephant Hills Resort à Victoria Falls (Zimbabwe). Ces deux manifestations ont été jumelées afin que le système des Nations Unies puisse facilement traduire les résultats des débats du Forum en réponses programmatiques. En outre, la tenue conjointe des deux réunions permettra de présenter les activités collectives du système des Nations Unies pour le développement lors des séances du forum politique de haut niveau sur le développement durable qui, entre autres tâches, examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable qui y sont énoncés. À cet égard, le Forum régional a consacré un point de son ordre du jour aux activités du système des Nations Unies pour le développement et de ses partenaires à l'appui des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Les participants au Mécanisme devraient assister aux délibérations du Forum et y apporter des contributions de fond.

III. Objectifs de la réunion spéciale

16. La réunion a deux objectifs principaux. Le premier consiste à explorer les moyens d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 en Afrique dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies, en mettant l'accent sur le rôle du système des Nations Unies pour le développement, des organismes et institutions de l'Union africaine et des autres parties prenantes concernées. Deuxièmement, la réunion servira de cadre de discussion sur le thème de l'Union africaine pour l'année 2020 « Faire taire les armes : créer les conditions propices au développement de l'Afrique », en vue de recueillir un soutien collectif et cohérent pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine correspondante.

IV. Structure

17. La Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine coprésideront la réunion. La manifestation comprendra un dialogue entre l'Union africaine et les Nations Unies sur le thème de la réunion, des réunions de groupes restreints pour permettre des discussions approfondies sur le thème de l'Union africaine pour 2020, le portail des objectifs de développement durable et les jeunes et la Décennie d'action des Nations Unies. Des séances plénières seront organisées qui seront consacrées à des débats interactifs et à la recherche de consensus. L'ensemble sera précédé d'une séance d'ouverture qui donnera le ton de la session et sera suivi d'une séance de clôture qui mettra en lumière les principales questions soulevées et fournira des orientations sur les prochaines étapes.

V. Résultats escomptés

18. La réunion devrait aboutir aux résultats suivants :

a) Un consensus et des recommandations sur les actions requises de la part du système des Nations Unies pour le développement, des organismes et institutions de l'Union africaine et des autres parties prenantes pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063, dans le cadre de la Décennie d'action et de réalisation des Nations Unies en faveur du développement durable ;

b) Une meilleure connaissance et compréhension du portail des objectifs de développement durable et des recommandations orientées vers l'action pour sa mise en œuvre effective en Afrique ;

c) Une meilleure appréciation de l'importance et du rôle des jeunes dans la mise en œuvre de la Décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable, et des recommandations concrètes orientées vers l'action pour leur implication effective dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

d) Une meilleure connaissance et appréciation du thème de l'Union africaine pour l'année 2020, « Faire taire les armes » et des recommandations concrètes orientées vers l'action sur l'appui collectif et cohérent du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine sur ce thème.

VI. Produits escomptés

19. Les produits de la réunion seront les suivants :

- a) Le rapport de la réunion spéciale ;
- b) Des communiqués de presse ;
- c) Des publications en ligne.

VII. Documentation

20. La documentation de la réunion comprendra :

- a) Un aide-mémoire ;
- b) Le rapport de la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ;

- c) Le rapport sur le renforcement de la coordination régionale et sous-régionale à l'appui de l'Union africaine ;
- d) Le rapport de la réunion conjointe de 2019 des groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable en Afrique de l'Est et en Afrique australe et ceux en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ;
- e) Le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ;
- f) Le rapport initial sur l'Afrique concernant le reprofilage et la restructuration des moyens régionaux des Nations Unies ;
- g) Le projet de rapport final de l'équipe d'examen interne du 16 décembre 2019 ;
- h) La cartographie des coalitions autour des opportunités et des questions thématiques proposées relativement aux principaux cadres régionaux et mondiaux ;
- i) Des publications et du matériel promotionnel en rapport avec les travaux du Mécanisme.

VIII. Participation

21. Des représentants des organisations suivantes devraient participer à la réunion : Banque africaine de développement ; Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; Commission de l'Union africaine ; communautés économiques régionales ; États membres ; divers groupes de la société civile, y compris les femmes et les jeunes ; secteur privé et organismes des Nations Unies et partenaires de développement.

IX. Dates et lieu

22. La sixième session du Forum régional africain pour le développement durable se tiendra à Victoria Falls (Zimbabwe) le 24 février 2020.

X. Langues de travail

23. La réunion se déroulera en anglais et en français, avec des services d'interprétation simultanée dans les deux langues.

XI. Dispositions administratives

24. Une note d'information présentant de façon détaillée les dispositions administratives et logistiques de la réunion sera distribuée aux participants.

XII. Contacts

25. Pour de plus amples renseignements sur la réunion, prière de prendre contact avec :

À la Commission économique pour l'Afrique :

Said Adejumobi
Directeur de la Division de la planification stratégique et de la qualité
opérationnelle de la Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +260-96-056-1681
Courriel : adejumobi@un.org

Isatou Gaye
Chef de la Section du NEPAD,
Division de l'intégration régionale et du commerce
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 11 544 3089
Courriel : gaye.uneca@un.org

Au Bureau de la coordination des activités de développement :

Munyaradzi Chenje
Directeur régional
Bureau régional pour l'Afrique
Bureau de la coordination des activités de développement
Tél. : +251 11 544 5168
Courriel : chenjel@un.org

Themba Kalua
Spécialiste hors classe de la gestion des programmes pour la coordination du
développement régional
Bureau régional pour l'Afrique
Bureau de la coordination des activités de développement
Téléphone portable +251 93 650 1762
Courriel : themba.kalua@un.org
